

**MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS**



AVIS PUBLIC

Le 16 juin 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 565 033, situé au 48, rue Bouthillier, concernant la construction d'un 2^e étage au bâtiment principal qui aura pour effet de réduire la marge latérale droite à 0.23 mètre par l'ajout de pieux de soutènement.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone RCZ-12, une marge latérale minimale de 2 mètres.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 0.49 mètre dans la marge de recul existante.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 4 juillet 2022 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SERREYN
Directeur général